

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2018-09-200 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 6 août 2018;

### **4. 1<sup>re</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Soumission appel d'offres – déneigement.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2018.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Demande de financement temporaire au montant de 815,000 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt 608;

8.1.2 Demande de financement temporaire au montant de 1,960,000 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt 645;

8.1.3 Demande de financement temporaire au montant de 1,991,000 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt 646;

8.1.4 Demande de financement temporaire au montant de 1,858,000 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d'emprunt 647;

8.1.5 Honoraires supplémentaires pour avis de stabilité de pente – projet des infrastructures du garage et de la caserne

8.1.6 Autorisation à déposer une demande de subvention au programme Climat municipalités – Phase 2;

- 8.1.7 Entente de services avec la Ville de Sherbrooke pour l'utilisation des bornes fontaines;
- 8.1.8 Subvention – amélioration du réseau routier municipal;
- 8.1.9 Offre de services en surveillance de travaux;
- 8.1.10 Modification permettant sous certaines conditions la construction en zone de protection de l'ancienne mine Ascot;
- 8.1.11 Autorisation d'utilisation du Centre multifonctionnel par l'OMH d'Ascot Corner en situation d'urgence;
- 8.1.12 Contribution financière à Moisson Haut-Saint-François;
- 8.1.13 Contribution financière pour les Jeux du Québec Estrie;
- 8.1.14 Modification de la date de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**9. Adoption des règlements**

- 9.1 Adoption - Règlement numéro 650 concernant les modalités de publication des avis publics.

**10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Avis de motion – Règlement numéro 567B concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 10.2 Avis de motion – Règlement numéro 651 modifiant le règlement 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucun.

**12. 2<sup>e</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2018-09-201 <sup>3.1</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>4.</sup>  
**1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 37)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Roland Sanders** concernant un commentaire à propos du fossé qui est plein, sur le chemin Westleyville près du chemin Paul.

**Madame Maryse Labonté** à savoir s'il y a toujours une période de commentaires.

**Monsieur Jacques Gourde** émet un commentaire, avez-vous pensé changer la date de la prochaine séance ?

**Monsieur Jacques Nadeau** à savoir, est-ce que vous avez installé un système antivol sur la remorque au garage municipal ?

**Monsieur Jules Cadorette** concernant :

- L'affichage sur le radar de vitesse de la route 112 n'est pas configuré pareil selon la direction ;
- Des événements organisés par la municipalité, est-ce qu'on doit donner l'exemple avec un foyer règlementaire ?

**FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 50.**

5.1

**2018-09-202 SOUMISSION D'APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été en appel d'offres publiques pour le service de déneigement pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions :

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| - Environnement Routier NRJ Inc. | 1 146 592.79 \$ taxes incluses |
| - Construction Réal St-Laurent   | 975 409.96 \$ taxes incluses   |

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Construction Réal St-Laurent au montant de 975 409.96 \$ taxes incluses, considérant qu'elle est la plus basse et qu'elle est conforme aux devis avec l'option A pour une durée de trois (3) ans.

**Poste budgétaire : 02-330-00-443.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

**2018-09-203 COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 septembre 2018 au montant de **124 728.87 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**RAPPORTS DES COMITÉS :****Madame la Mairesse Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le 23 août dernier, nous avons eu une rencontre chez Valoris dont l'objectif était de mettre tous les conseils sur la même longueur d'onde par rapport à la situation de Valoris ;
  - Plusieurs rencontres par rapport au projet de caserne et garage municipal ;
  - Une rencontre à la MRC, mais pas de point spécifique ;
  - Une rencontre du CSP, on a parlé du cannabis. Les municipalités devront prévoir des modifications aux règlements, car actuellement la Sûreté du Québec n'a pas le pouvoir de donner des contraventions.

**Madame Gina Castelli :**

- Donne de l'information concernant le développement économique, notre projet d'amélioration de la route 112 a été accepté par l'Université McGill. Le projet débute le 4 septembre. Nous allons recevoir les propositions d'ici décembre.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Des attaches pour pouvoir déplacer les radars de vitesse ;
  - La nouvelle rue des Trois-Pignons autorisée par la toponymie le 4 juin dernier ;
  - Le MTQ, ne peut rien faire à propos de la saleté sur la route 112 car c'est une responsabilité municipale. Nous attendons de voir si le citoyen va procéder à l'asphaltage ;
  - Les travaux à venir, il y a les branchements de la rue du Parc, des accotements à refaire et des ponceaux, du scellant pour les fissures et les préparatifs pour l'hiver.

**Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs, la programmation d'automne est lancée ;
  - L'invitation aux citoyens à prendre connaissance du journal communautaire ;
  - La réunion du comité des loisirs de la MRC demain soir ;
  - Le Centre multifonctionnel qui est utilisé et les locaux de la Caisse également.

**Madame France Martel :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'urbanisme, il y a eu une demande de permis de construction en juillet et août ;
  - La fusion des OMH sera complétée en janvier 2019 ;
  - Le Gouvernement a accepté que moins de 100 unités soient fusionnées ;
  - La piste multifonctionnelle, la Ville de Sherbrooke n'a pas encore embarqué dans le projet. La MRC pourrait avoir une subvention du FARR de 500 000 \$. Le comité a décidé de commencer par Weedon, car l'autre MRC aura aussi une subvention de 500 000 \$, donc il y aura 20 kilomètres de piste d'un bout à l'autre ;
  - L'utilisation de la piste multifonctionnelle, il n'y a pas actuellement de permis aux véhicules motorisés. La MRC doit modifier le schéma d'aménagement pour permettre l'utilisation des véhicules motorisés.

**Madame Chantal Lambert :**

- Donne de l'information concernant :
  - La Chambre de Commerce en relâche cet été ;
  - La Régie des incendies, nous avons reçu le rapport de juin. Il y a eu quatre (4) interventions à East Angus, une (1) intervention à Ascot Corner et une (1) intervention à Westbury ;
  - Nous sommes dans le dossier de caserne.

**Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :**

- Donne de l'information concernant :
  - Une journée environnement prévue le 20 octobre et un article pour le prochain journal communautaire ;
  - L'installation de huit (8) des neuf (9) compteurs d'eau. Il reste à installer celui de l'école, qui est plus problématique ;
  - L'attente de la subvention du FMV dans le dossier d'augmentation de la capacité des étangs.

2018-09-204 <sup>8.1.1</sup> **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 815,000 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer les travaux d'augmentation de la capacité des étangs avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 608;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 608 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 815,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 608.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2018-09-205 <sup>8.1.2</sup> **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,960,000 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner doit payer les travaux de construction des infrastructures pour le garage municipal et la caserne incendie avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 645;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 645 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement

temporaire d'un montant de 1,960,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 645.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2018-09-206 DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,991,000 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer les travaux de construction du garage municipal avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 646;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 646 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 1,991,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 646.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2018-09-207 DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1,858,000 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE:**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer les travaux de construction de la caserne incendie avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 647;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 647 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 1,858,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 647.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5  
**2018-09-208 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR AVIS DE STABILITÉ DE PENTE – PROJET DES INFRASTRUCTURES DU GARAGE ET DE LA CASERNE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat donné à la firme EXP dans la résolution 2018-07-169 prévoyait dix (10) heures d’expertise en géotechnique et en stabilisation de talus;

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation d’un ingénieur en géotechnique permettra à la Municipalité d’économiser sur les coûts de stabilisation de talus;

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation d’un ingénieur en géotechnique a demandé (dix) 10 heures de plus que le mandat original;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte de payer (dix) 10 heures de plus que le mandat original à la firme EXP au taux de 95 \$ par heure pour l’obtention de l’avis d’un ingénieur en géotechnique dans le cadre du projet des infrastructures du projet garage et caserne.

**Poste budgétaire : 03-310-00-062**

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6  
**2018-09-209 AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – PHASE 2 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d’augmentation de la capacité des étangs est admissible à une subvention du programme Climat municipalités – Phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être admissible à la subvention, la Municipalité doit s’engager à payer sa part des coûts admissibles au projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7  
**2018-09-210 ENTENTE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE POUR L’UTILISATION DES BORNES FONTAINES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d’incendie de la Région d’East Angus demande à la Municipalité de conclure une entente avec la Ville de Sherbrooke pour l’utilisation de leurs bornes fontaines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d’Ascot Corner désire souscrire à une entente pour l’utilisation des bornes fontaines de la Ville de Sherbrooke;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2018-09-211 SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 juillet 2018, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé une subvention de 15 000 \$ pour le dossier numéro 00026701-1 - 41055 (05) – 2018-07-10-14;

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 août 2018, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé une subvention de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour le dossier numéro 00027606-1 – 41055 (05) – 2018-07-10-14;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bélanger pour un montant total de 69 185.99 \$ taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

**2018-09-212 OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE DE TRAVAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les travaux d'infrastructure des projets de construction du garage municipal et de la caserne incendie, nous devons donner un contrat à l'externe puisque nous n'avons pas le personnel à l'interne pour effectuer les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur Frédéric Blais de la firme EXP nous a référé les services de Sébastien Roy de l'entreprise Les Services Génie-Tech;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **QUE** le conseil municipal autorise l'offre de services de l'entreprise Les Services Génie-Tech pour un coût de 60 \$ l'heure, plus 60 \$ par journée de déplacement. Le coût approximatif du mandat est estimé à environ 19 000 \$ taxes nettes pour une durée d'environ huit (8) semaines.

**Poste budgétaire : 03-310-00-062**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

**2018-09-213 MODIFICATION PERMETTANT SOUS CERTAINES CONDITIONS LA CONSTRUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA BANDE DE PROTECTION DE L'ANCIENNE MINE ASCOT :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est souveraine dans l'application de sa réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau Règlement de zonage numéro 642 contraint inutilement la construction de résidences à l'intérieur de la bande de protection de l'ancienne mine d'Ascot;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'automne 2018, la Municipalité entreprendra des modifications du Règlement de zonage numéro 642 et par le fait même modifiera les normes de construction à l'intérieur de la bande de protection de la mine Ascot.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner suspend dès maintenant l'application du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 14.5 intitulé «Sites d'enfouissement» du Règlement de zonage numéro 642 et se lisant comme suit :

*«À l'intérieur de cette bande de protection, aucune implantation résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle n'est autorisée sauf lorsque celle-ci a été approuvée en vertu du règlement sur les PPCMOI.»*

De plus, jusqu'à ce que la modification du Règlement de zonage numéro 642 soit réalisée, le conseil de la municipalité demande aux inspecteurs municipaux d'émettre tous permis nécessaires à la construction de résidences, à l'intérieur de la bande de protection de la mine Ascot, conditionnellement à ce que les demandeurs démontrent que la qualité de l'eau de leur puits soit conforme aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable du gouvernement du Québec.

Pour se faire, les demandeurs devront faire une demande de permis de prélèvement d'eau, de réaliser les travaux de leur installation de prélèvement, de procéder à une analyse de l'eau de cette installation et de soumettre ce rapport d'analyse à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11

**2018-09-214** **AUTORISATION D'UTILISATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL PAR L'OHM D'ASCOT CORNER EN SITUATION D'URGENCE :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'OMH d'Ascot Corner prépare un plan de mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OMH d'Ascot Corner voudrait utiliser le Centre multifonctionnel lors de situations d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner souhaite pouvoir réévaluer les conditions d'utilisation du Centre multifonctionnel si une situation d'urgence requiert plus de 14 jours d'hébergement au Centre multifonctionnel;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer une entente qui permettra l'utilisation du Centre multifonctionnel par l'OMH d'Ascot Corner en situation d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12

**2018-09-215 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À MOISSON HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François a demandé à la Municipalité une contribution financière pour aider à combler les besoins de distribution en denrées périssables et non périssables, aux gens de la MRC dans le besoin;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 200 \$ à Moisson Haut-Saint-François.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2018-09-216 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) citoyens d'Ascot Corner ont été sélectionnés pour participer aux Jeux du Québec, soit Camilo Baldivia en Baseball et Alexane Lafond en natation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité encourage la pratique d'activité physique;

**CONSIDÉRANT QUE** les Jeux du Québec Estrie demandent une contribution financière de 50 \$ par participant par municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 100 \$ aux Jeux du Québec Estrie.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2018-09-217 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE PROCHAIN :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1er octobre prochain est la date pour les élections provinciales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance du conseil d'octobre est prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain soit la même date que les élections provinciales et que le Conseil souhaite modifier la date de la séance ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'octobre prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain pour le 2 octobre prochain. La séance aura lieu à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2018-09-218 <sup>9.1</sup> **RÈGLEMENT NUMÉRO 650 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS :**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 6 août dernier ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 650 concernant les modalités de publication des avis publics ;

Le présent règlement a pour objet de décréter les modalités de publication des avis publics.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>10.1</sup> **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 567B CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jean-Pierre Beaudoin qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 567B concernant le Code d'éthique et de déontologie.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

<sup>10.2</sup> **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 651 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 651 modifiant le règlement 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

**VARIA AFFAIRE NOUVELLE**

Aucun.

12.

**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 39)**

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- Le suivi à propos de l'arbre sur le chemin Galipeau ;
- Le suivi à propos de la glissière de sécurité ;
- Le suivi à propos d'inscrire la limite de vitesse sur la chaussée ;
- Le suivi à propos des remplacements de ponceaux sur le chemin Deblois.
- L'édifice de la Caisse, y a-t-il des projets ?
- La SPA, peut-on s'attendre à avoir un rapport ?
- La raison pour demander de l'argent à la Caisse maintenant.

**Madame Maryse Labonté concernant :**

- L'utilisation des bornes fontaines, comment ça va se passer ?
- Le taxi d'East Angus, est-ce en lien avec le Haut-Saint-François?
- Une demande d'explication à propos de la rue des Trois-Pignons;
- La procédure pour obtenir les raquettes de pickleball;

**Monsieur Jules Cadorette concernant :**

- Le règlement 645, c'est à propos de quoi ?
- Plus d'explications pour le point 8.1.10.

13.

**2018-09-219 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : mardi le 2 octobre 2018 à 19 h 30.**

---

JONATHAN PICHÉ  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE